



PO Box 240, Apia, Samoa
 E: sprep@sprep.org
 T: +685 21929
 F: +685 20231
 W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-huitième conférence du PROE

Apia, Samoa
 19 – 21 septembre 2017

Point 6.4 de l'ordre du jour : Objectifs de développement durable (ODD)

Objet

1. Présenter aux Membres les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Historique

2. En 2015, les Dirigeants du Forum des îles du Pacifique se sont engagés à la mise en œuvre complète des ODD, en insistant particulièrement sur les affaires inachevées des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ont appelé les partenaires de développement à tenir les promesses sur les ODD.
3. Les Dirigeants ont appelé à :
 - créer un processus ouvert et inclusif pour identifier des indicateurs régionaux tenant compte des priorités nationales ; et
 - créer des indicateurs régionaux pouvant être utilisés pour suivre les progrès nationaux des ODD, du *Cadre d'intégration régionale*, et de la mise en œuvre des *Orientations de Samoa*.
4. Le groupe de travail océanien des ODD (PST) a été établi en 2016 pour donner effet aux directives des Dirigeants. Le PST est dirigé par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Le PROE est un membre du Groupe de travail.
5. Le PST a été chargé de produire des orientations pour guider et consolider les efforts de la région visant à mettre en œuvre, surveiller et établir des rapports sur l'*Agenda 2030* et les Objectifs de développement durable, les *Orientations de SAMOA* et le *Cadre d'intégration régionale*.



Progrès

6. Les réunions du PST qui se sont tenues en juin et en novembre 2016 sont convenues de :
 - faire progresser l'élaboration des orientations sur les ODD océaniques en vue de leur adoption lors du 48^e Sommet des dirigeants du Forum en septembre 2017, notant que :
 - Les objectifs du Cadre d'intégration régionale et des Orientations de SAMOA sont étroitement liés aux objectifs et aux indicateurs de l'Agenda 2030/des ODD. Notant également que les priorités régionales des cadres sectoriels, des stratégies et des directives des Dirigeants devraient être alignées sur les indicateurs des ODD (par exemple, le communiqué du Forum 2016, où les Dirigeants ont réaffirmé leur engagement en faveur des questions ayant trait à l'égalité des sexes et à la pauvreté, liées à l'Objectif ODD 1)
 - Le SPC fait avancer son travail avec les partenaires et les pays afin d'élaborer un ensemble d'objectifs et d'indicateurs régionaux en matière de développement durable venant compléter les efforts des Gouvernements visant à surveiller et à rendre rapport sur la performance des plans et stratégies de développement nationaux et l'utilisation de données afin de guider d'élaboration et la réforme de politiques et de lois
7. Un sous-ensemble d'indicateurs a été identifié et évalué pour savoir si ceux-ci étaient mesurables et pertinents dans le contexte océanique, mais de nombreux efforts seront nécessaires pour continuer à renforcer la collecte de données, l'analyse et la localisation des indicateurs.
8. Le Plan stratégique 2017-2026 du PROE est aligné aux objectifs du Cadre d'intégration régionale, aux Orientations de SAMOA et aux Objectifs de Développement Durable, reflétant l'engagement du Secrétariat en faveur des priorités et de l'orientation des Membres. En tant que membre du PST, le Secrétariat aide les Membres à renforcer le développement d'objectifs et d'indicateurs environnementaux nationaux et régionaux ODD SMART, en ligne avec les cadres de planification nationale.
9. Grâce au projet du FEM-PNUE pour le « Renforcement des capacités nationales et régionales pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) en renforçant la planification et l'état de l'évaluation de l'environnement et l'information dans le Pacifique », le Secrétariat établira un réseau de bases de données nationales et régionales d'États insulaires océaniques visant à surveiller, évaluer et analyser les informations et les données environnementales afin de soutenir l'établissement de rapports environnementaux à tous les niveaux. Ceci contribuera à communiquer les progrès en matière d'ODD à l'échelle nationale et régionale.

Recommandation

10. La Conférence est invitée à :
 - **prendre note** des progrès régionaux en matière de mise en œuvre des ODD ; et
 - **prendre note** de la contribution du Secrétariat apportée au suivi et à l'établissement de rapports en matière d'ODD.
-

